

Micar**NO** : près de 800 oppositions recueillies contre le projet de construction du méga-abattoir de poulets prévu par **Micarna** (groupe Migros)

Le 5 août 2024, la mise à l'enquête du projet de construction du méga-abattoir de Micarna prévu à Saint-Aubin - séparée en 7 objets - s'est terminée. Nous avons recueilli près de 800 oppositions, que nous avons déposées directement à l'administration communale de Saint-Aubin. De nombreuses autres oppositions ont été envoyées par la poste, nous ne connaissons donc pas encore actuellement le nombre total d'oppositions.

Une mobilisation sans précédent

Dès l'annonce de la date de début de mise à l'enquête, des associations antispécistes et écologistes de toute la Suisse se sont unies pour recueillir des oppositions à ce projet mortifère et écocide. **Durant ces 4 dernières semaines, des activistes se sont mobilisé·e·x·s pour informer les habitant·e·s sur leurs droits.**

Nous avons appelé la population à s'opposer à 6 des 7 objets qui composaient la mise à l'enquête :

- **Enquête Atelier de transformation de volailles** : concerne la construction d'une usine de transformation de volailles avec entrepôt, administration et centrale énergétique, accompagnée d'une étude d'impact sur l'environnement (EIE),
- **Enquête PED** : concerne la demande d'autorisation pour le Permis d'Équipement de Détail,
- **Enquête PlaMob** : demande de permis de construire de l'Établissement cantonal de promotion foncière (ECPF) pour un parking de 6 étages,
- **Enquête Prolongation de la galerie couverte** : demande de permis de construire de l'Établissement cantonal de promotion foncière (ECPF) pour le prolongement de la galerie couverte,
- **Enquête STEP** : demande de permis de construire de l'Établissement cantonal de promotion foncière (ECPF) pour une station d'épuration industrielle,
- **Enquête AIEPV** : demande de permis de construire de l'Association Intercommunale des Eaux du Puits de la Vernaz pour une conduite d'eau potable.

A noter que les deux demandes de permis de construire déposées par Micarna SA concernent directement l'abattoir, les autres projets sont également indirectement liés au projet d'abattoir.

Un projet qui ne respecte pas l'article 104a de la Constitution Suisse

Le projet de méga-abattoir Micarna à Saint-Aubin **a suscité des inquiétudes dans la commune et dans tout la Suisse pour des raisons sociales, écologiques, juridiques et démocratiques.** De plus, **ce projet ne respecte pas l'article 104a de la Constitution Suisse**, qui a été soutenu par l'Union Suisse des Paysan·ne·s (USP).

Pour rappel, cet article indique qu'en vue d'assurer l'approvisionnement de la population en denrées alimentaires, la Confédération doit créer des conditions pour :

- a. la préservation des bases de la production agricole, notamment des terres agricoles;
- b. une production de denrées alimentaires adaptée aux conditions locales et utilisant les ressources de manière efficiente;
- c. une agriculture et un secteur agroalimentaire répondant aux exigences du marché;
- d. des relations commerciales transfrontalières qui contribuent au développement durable de l'agriculture et du secteur agroalimentaire;
- e. une utilisation des denrées alimentaires qui préserve les ressources.

La production de volaille n'est donc pas adaptée au territoire Suisse. De plus, elle maintient un système néocolonial dans la production alimentaire, car elle augmente notre dépendance aux importations de fourrages, qui ne peuvent pas être utilisés directement par les pays qui les produisent.

Un projet ni éthique, ni écologique, ni moderne, ni dans l'intérêt de la population locale

Pour rappel, le groupe Micarna, filiale de Migros, prévoit la construction d'un méga-abattoir de volailles sur le site d'Agrico, appelé le « Swiss Campus for Agri and Food Innovation ». Il est prévu d'y abattre au minimum **31 millions de poulets par an, soit plus de 577'000 êtres sensibles chaque semaine.**

La communauté scientifique la répète depuis des années : **la surconsommation de produits d'origine animale contribue au réchauffement climatique, à la déforestation, à la pollution de l'eau et de l'air, au risque de pandémies et à l'effondrement de la biodiversité.** Pourtant, le gouvernement fribourgeois accepte une réduction de la protection environnementale, avec ce projet qui vise à augmenter la production de poulet, au détriment des droits des animaux et de l'environnement.

Un projet contraire aux dispositions légales

Ce projet est contraire aux dispositions légales et réglementaires. En effet, la division de l'enquête entre différents objets est extrêmement discutable et rend plus difficile le dépôt d'une opposition par la population. Cela viole :

- Les dispositions de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC) relatives à l'obligation d'obtenir une autorisation et de mettre à l'enquête des demandes de permis de construire
- Le principe de coordination
- Les dispositions de la convention d'Aarhus relatives au droit à l'information et à la consultation des populations locales
- Le droit d'opposition et les voies de droit pour contester.

Une procédure entachée d'ombre

Une minorité de personnes est réellement favorable à cet abattoir. Si la population avait été bien informée depuis le début et avait pu participer, le projet aurait peu de chance d'aboutir, et les autorités le savent bien. **C'est pourquoi cette mise à enquête a été menée, selon nous, telle une tentative de passage en force.** Cela n'a pas permis un débat public transparent et une bonne compréhension des enjeux par la population. Jusqu'au dernier moment, les autorités ont prétendu que les infrastructures n'étaient pas destinées au projet d'abattoir Micarna, se cachant derrière le terme "AgriCo", alors qu'il est évident que cela était prévu depuis le début.

Nous exigeons une nouvelle procédure simple et transparente

Dans le cadre de la construction d'un abattoir industriel comme celui-ci, avec un impact social et environnemental, **il est indispensable que la participation de la population soit respectée**, et qu'une véritable pesée des intérêts soit faite. Notre espoir est qu'après une telle mobilisation, les autorités prennent conscience de la gravité de la situation, des conséquences d'un tel abattoir industriel sur la dignité des animaux et des humains. **Nous les appelons à proposer une nouvelle procédure simple et transparente, conduite conformément au droit, sans morceler le projet en multiple petites procédures qui complexifient le travail démocratique.**

Un tel projet ne peut pas être pris à la légère, il s'agit de respecter la planète, les animaux, les ressources et les générations futures.

Contacts médias

→ Alexandra Gavilano (FR/DE) : 078 821 76 13

→ Athénaïs Python (FR) : 079 275 46 52



MicarNO